

ET LES AUTRES DECHETS ?

N° tél. 04 67 57 65 63

EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES, PAPIERS-JOURNAUX



→ Collectés dans les points tri
Ils sont transportés au Centre de tri Delta Recyclage à Lansargues qui les trie manuellement puis les achemine vers les filières de recyclage.

DECHETS RESIDUELS



→ Collectés à domicile
Ils sont transportés par le service de collecte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND). Ce site constitue donc une destination ultime : les déchets, enfouis, terminent leur cycle de vie sur ce site.



VERRE



→ Collectés dans les points tri
Ils sont transportés par les services du Syndicat Centre Hérault à la verrerie OI Manufacturing à Béziers. Broyé pour être transformé en calcin, il sert à la production de nouvelles bouteilles ou flacons.

D3E DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES



→ Acceptés par certaines déchetteries. Renseignez-vous
N'oubliez pas ! Les magasins sont tenus de vous reprendre votre appareil ancien pour l'achat d'un neuf. Pensez aussi à les déposer auprès d'associations telles qu'Emmaüs ou le réseau Envie qui sauront leur donner une deuxième vie !

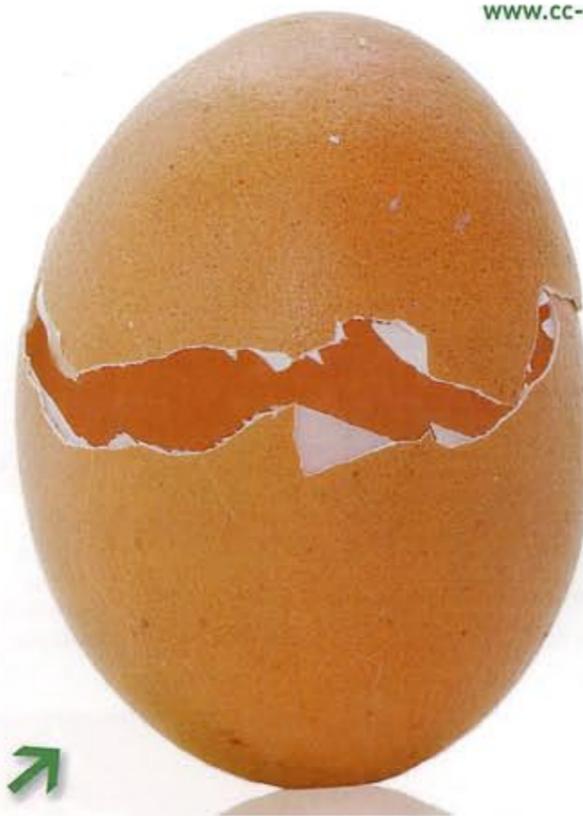
ENCOMBRANTS



→ Collectés en déchetteries
Ils sont transportés à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) et terminent leur cycle de vie sur ce site.

CECI EST UN BIODECHET JE LE TRIE AUSSI ! :-)

www.cc-vallee-herault.fr



JE TRAVAILLE ICI, LES BIODECHETS C'EST DANS LE BAC VERT !

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT
Service de collecte des ordures ménagères
Chemin de l'Ecosite - 34150 Gignac - Tél. : 04 67 57 65 63
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
www.cc-vallee-herault.fr

Syndicat Centre Hérault - www.syndicat-centre-herault.org
Ademe - www.ademe.fr



JE TRAVAILLE ICI, JE PARTICIPE AU TRI DES BIODECHETS

Cafetiers, hôteliers, restaurateurs, boulangers et tous professionnels des métiers de bouche, votre activité génère d'importantes quantités de biodéchets. La Communauté de communes Vallée de l'Hérault est à vos côtés pour vous accompagner dans le tri de ces déchets particuliers et met tout en œuvre pour vous faciliter ce geste quotidien.

LES BIODECHETS, C'EST QUOI ?

Il s'agit de la partie fermentescible, c'est-à-dire biodégradable des ordures ménagères. Les biodéchets peuvent être classés en deux types :

- 1- les déchets de cuisine (ex : épluchures, restes de repas)
- 2- les autres déchets organiques (ex : fleurs fanées, serviettes en papier)

LES BIODECHETS C'EST DANS LE BAC VERT !



- épluchures
- restes de légumes
- restes d'aliments (sans os)
- coquilles d'œufs
- sachets de thé
- infusettes
- marc de café (avec filtre)
- serviettes en papier
- essuie-tout de cuisine
- fleurs fanées
- petits déchets verts

Vos efforts ont des effets, ensemble continuons !



Sacs compostables, bacs, comment vous les procurer ?

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a fait le choix de renforcer l'équipement à votre disposition pour le tri des biodéchets.

En plus du bac à roulettes dont vous êtes d'ores et déjà équipés, vous pouvez désormais utiliser :
- des sacs compostables,
- un petit bac de 40 litres à utiliser à l'intérieur de vos locaux.

Les sacs sont à retirer auprès du service ordures ménagères de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Afin de faciliter leur utilisation, la communauté de communes vous propose également un bac de 40 litres que vous pourrez utiliser à l'intérieur de vos locaux avant de le vider dans le bac à roulettes.

Si vous rencontrez des difficultés pour venir chercher votre bac et vos sacs, ils peuvent éventuellement être déposés à votre établissement (dans ce cas prendre contact avec le service).

Service de collecte des ordures ménagères
Chemin de l'Ecosite - 34150 Gignac
Tél. : 04 67 57 65 63
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Surtout pas de sacs plastiques !

Ils ne sont pas biodégradables et altèrent la qualité du compost.

POURQUOI TRIER LES BIODECHETS ?

- Parce qu'ils sont la source de pollution la plus importante (pollution des eaux et production de gaz à effet de serre).
- Quand ils sont valorisés en compost, c'est l'un des traitements les moins coûteux.
- Parce qu'ils représentent 1/3 du poids des déchets ménagers.

Actuellement, seulement 7 % de nos déchets sont collectés dans le bac vert. Nous devons faire mieux !

QUE DEVIENNENT LES BIODECHETS ?

Collectés en porte à porte, puis mélangés avec les déchets verts en provenance des déchetteries, les biodéchets sont traités sur la plateforme de compostage d'Aspiran. Ils sont traités au moins six mois avant de donner un compost de qualité qui a reçu en 2006 la certification « produit utilisable en agriculture biologique », pour fertiliser les champs ou les jardins. Ce sont 2 300 tonnes de compost qui sont produites chaque année !

Trier les biodéchets, c'est donc une chance offerte sur notre territoire. Saisissons-là.